

République Française

Liberté - Egalité -

Fraternité

**Département de
l'Aveyron**

Commune d'Olemps

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>15</i>
<i>Représentés :</i>	<i>6</i>
<i>Absents :</i>	<i>2</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>21</i>

**Séance publique du
29 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 janvier, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;

M. Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme AUBRY Sandrine représentée par Stéphane SANSAC
Mme Gislaïne CRAYSSAC représentée par Sylvie LOPEZ
Mme Régine DE RODAT représentée par Pascal PRINGAULT
Mme Kedna THOMAS représentée par Danièle KAYA-VAUR
M. Sébastien FABRE représenté par Huguette THERON CANUT
M. Jean GARGUILO représenté par Edmond ROUTABOUL

Absents :

Mme Karine MINIC
M. Yohan ENCAUSSE

Secrétaire de séance : M. Stéphane SANSAC

**Délibération n°
DL20240101**

**APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE
FINANCEMENT DES TRAVAUX DE
REAMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35) ;

Vu la Loi de Finance n°2020-1657 du 29 décembre 2010 ;

Vu la nécessité de continuer les actions d'économie d'énergie sur les équipements publics afin de réduire les consommations d'énergie (décret tertiaire) ;

Vu la nécessité de mettre en accessibilité PMR l'accueil de la Mairie, de réaménager et sécuriser le poste de travail des agents d'accueil ;

Vu la lettre d'engagement de la Préfecture du 8 janvier 2024 fixant les modalités de subventions au titre de la DETR 2024 ;

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet ECOUMENE Architecture pour étudier la rénovation énergétique de la Mairie (bureaux et accueil), la redéfinition du poste d'accueil, l'isolement des matériels de reproduction, la création d'un bureau permettant de recevoir

du public, la mise en conformité PMR du public, la sécurisation des agents d'accueil et l'ergonomie du poste de travail.

Un avant-projet a été produit accompagné de l'estimation prévisionnelle.

Où l'exposé du Maire, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

1- **D'approuver** le projet et le montant des travaux qui s'élève à 290 820,00 € HT (348 984,00 € TTC) ;

2- **D'approuver** le plan de financement de cette opération à savoir :

Financements Etat (25 %)	73 955,00 €
Etat - Fonds Verts (40% partie énergétique soit 12%)	36 000,00 €
Région Occitanie (15%)	44 373,00 €
<i>Rénovation énergétique des bâtiments</i>	
Département (20 %)	59 164,00 €
<i>Rénovation espaces associatifs et polyvalents</i>	
Commune (28%)	82 328,00 €

TOTAL 295 820,00 € HT

3- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande ;

4- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Stéphane SANSAC



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le :

- Sa publication :

o Affichée le :

o Retirée le :